

Service postal

Je sais que notre comité a recommandé d'interdire les grèves quand les Chambres auront été dissoutes. Pourtant, je m'y suis opposé. Je sais que ce rapport contient beaucoup d'exagérations que je ne peux appuyer, mais je sais également que ce rapport aborde l'aspect théorique du principe de la négociation collective, même lorsqu'il entraîne la grève. Le rapport renferme également des statistiques sur la fréquence des grèves dans la Fonction publique par rapport au nombre d'ententes conclues sans interruption de travail, et il reconnaît également que nous ne pouvons renoncer au principe de la négociation collective, y compris au choix entre l'arbitrage et la grève, principe reconnu dès 1967.

Je voudrais informer le ministre du Travail que le gouvernement se sert de lui pour faire le travail du président du Conseil privé et pour commencer cette démolition qui aura pour résultat final d'envenimer les relations entre le Conseil du Trésor et la Fonction publique en général. Il est également vrai que cela aura des répercussions des plus sérieuses sur ce qui peut effectivement se passer pendant la période des élections. Il pourrait arriver que les négociations achoppent, que le rapport soit remis au président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, un rapport qui ne donne pas satisfaction aux travailleurs, et qu'ils se mettent en grève malgré cette menace. La grève serait illégale. Ce serait une grève sauvage. Elle ne serait peut-être pas fait avec l'approbation des agents responsables du syndicat, mais ses effets sur le service postal seraient tout aussi néfastes que ceux d'une grève légale. Non seulement les hommes politiques et les élections en souffriraient-ils, mais le public en général aussi, et cela serait attribuable entre autres à ce bill même, qui est comme une épée de Damoclès suspendue au-dessus de la tête des postiers.

Je sais que l'on peut faire valoir que le processus démocratique serait presque complètement paralysé si une grève des postes avait lieu pendant les élections. Je n'en suis pas convaincu. On ne nous a pas très bien démontré cela. Il est étonnant de constater à quel point les communications et les affaires continuent pendant les grèves. On semble trouver moyen de transmettre les messages d'un bout à l'autre du pays en ayant recours à des services de courriers ou à d'autres services. Je ne suis pas tout à fait convaincu que, si le courrier s'arrêtait pendant une période d'élection, nous ne pourrions pas faire les élections. Certains autres partis devraient peut-être faire comme nous avec leurs documents. Il leur faudrait peut-être les distribuer de porte en porte.

M. Dinsdale: Nous le faisons aussi.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mon ami dit qu'ils le font aussi. Tant mieux. Cela vaut beaucoup mieux, n'est-ce pas? Cela est plus rapide et quand on sollicite un peu des voix en même temps, c'est plus efficace. Je ne pense pas que cela soit un grand inconvénient de dépenser moins d'argent pour les timbres pour communiquer avec les gens au cours de la campagne électorale.

Le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) a raison de dire que c'est le parti libéral qui en souffrira le plus, parce qu'il a

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

de l'argent à dépenser sur cette sorte de chose. Il est étonnant qu'il ait pris panique sur ce point bien particulier.

Ce n'est pas que je veuille défendre l'obstination et le militantisme manifestés parfois par le Syndicat canadien des postiers. Remarquez bien que, lorsqu'on pense à certaines conditions dans lesquelles ils travaillent, quand on pense à ce qui est dit dans le rapport Montpetit et qui n'a pas encore été rectifié, quand on pense à la monotonie du travail, aux heures et à tout le reste, ils sont en droit de réclamer un meilleur traitement. Et s'il est une façon d'obtenir un meilleur traitement, de faire reconnaître ses droits, c'est bien l'action syndicale plutôt que l'attente du bon vouloir patronal. Puisque les libéraux ont cru en la négociation collective lorsqu'ils ont présenté la mesure en 1967, alors il faut que cela demeure. Ce n'est pas parce qu'un syndicat mal vu de l'opinion menace ou pourrait menacer de faire des ennuis qu'il faut présenter un bill de ce genre.

En réalité, il n'y a pas encore de menace de grève. Passe encore de rappeler le Parlement une fois qu'une grève a été déclenchée, d'ordonner au syndicat de reprendre le travail. Mais c'est aller un peu trop loin, c'est perdre les pédales par anticipation que d'interdire à un syndicat de faire grève pendant un mois donné, de le forcer à attendre la rentrée parlementaire pour mieux lui ordonner de reprendre le travail.

Le gouvernement a fait preuve d'une stupidité caractérisée en présentant ce bill. C'est le moyen infaillible de provoquer la grève sauvage pendant la campagne électorale. Si cela arrive et que le gouvernement cherche un bouc émissaire, il ne pourra pas s'en prendre au Parlement. Il ne pourra même pas s'en prendre aux conservateurs, parce que même s'ils votaient contre, le bill serait quand même voté par les libéraux. Donc les libéraux ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes de la gaffe que représente ce bill. Au nom du droit des minorités et des groupes peu populaires au nom des droits que nous avons consacrés lorsque nous avons accepté le principe de la négociation collective dans la Fonction publique, au nom du principe qui veut qu'on ne change pas les règles du jeu au beau milieu de la partie, je dis qu'il faut voter contre le bill C-45. C'est ce que notre parti a l'intention de faire.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ce bill s'intitule «Loi pourvoyant à la poursuite du service postal normal». Je dirai d'abord que cela fait dix ans que les députés de la loyale opposition de Sa Majesté aspirent à cet état de choses. J'ai lu le bill et écouté le débat jusqu'ici, et je trouve que le titre décrit mal un bill qui doit assurer la poursuite du service postal normal.

Je m'abstiendrai de profiter de l'occasion qui m'est offerte cet après-midi pour énumérer les peines et les tribulations des Postes et les attitudes hypocrites du gouvernement qui s'est bien gardé de suivre les conseils de l'opposition, afin de résoudre les problèmes qui ne cessent de croître au ministère des Postes. Nous avons prodigué nos conseils, et je ne crois pas qu'il serait utile de revenir là-dessus.